



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 85025

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place d'un fichier informatique recensant les « jeunes susceptibles de décrocher » prévu pour mai 2010. Ce fichier permettrait un recensement nominatif des jeunes en difficulté scolaire, ainsi que des informations sur leur parcours. Le fichage représente un danger pour les élèves notamment quant à la possibilité de faire des « commentaires libres » ainsi que la confidentialité des données qui ne doit pas mener à un recoupement avec d'autres fichiers, policiers par exemple. De nombreux abus d'utilisation de fichiers informatiques de fichage ont déjà eu lieu ces dernières années. Dans un même temps, l'information des personnes fichées n'est pas obligatoire mais simplement recommandées. Aussi il lui demande s'il entend persister dans la mise en oeuvre de ce fichier et, dans l'affirmative, quelles mesures il entend prendre pour garantir la confidentialité des données et encadrer ce procédé.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85025

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8242

Question retirée le : 7 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)